fois qu'il goûtait ici-bas cette félicité, avant-goût du ciel.

Pendant ces quelques jours de vacances, j'eus le bonheur de recevoir une de ses premières visites. Il avait fête de connaître des nouvelles de notre Ligue. Et qu'elle ne fût pas sa joie en apprenant que la même fraternité régnait toujours parmi nous, que le nombre de nos amis augmentait et il s'en retournait promettant pour l'avenir un concours plus actif que jamais.

Quelques semaines plus tard, en Vendée, dans une cérémonie aussi touchante que solennelle, une jeune fille, légitime orgueil de sa famille, se consacrait pour toujours au service de Dieu et des pauvres. Dieu se donnait à elle et son âme était inondée d'une sainte joie. Près d'elle, sa mère, deux sœurs se réjouissaient et adressaient à Dieu de ferventes actions de grâces de ce que parmi les leur il s'était choisi un ange qui le servirait, qui le louerait sur la terre.

Ce n'était pas assez pour Dieu. Il voulait dans cette famille profondément chrétienne un ange qui le chanterait dans le Ciel, et tandis que la mère était à la joie avec la jeune religieuse ; de Bar-le-Duc où notre jeune ami était en garnison et où le père avait été brusquement appelé, arrivait une première dépêche annonçant la maladie très grave, une seconde, la mort de notre bien aimé Louis Collette.

Pauvres parents, famille éprouvée, quelles terribles émotions ont déchiré votre âme ? Qui pourrait sonder la profondeur de votre tristesse ? Quel coup ! Quelle privation pour vous de n'avoir pu adoucir sa dernière agonie, recueillir sa dernière pensée, son dernier soupir. Ah ! nous ne pouvons prétendre vous consoler ! Dieu seul peut toucher à de telles douleurs sans les irriter davantage. Et voilà pourquoi au pied des autels, auprès de vous, nous nous sommes réunis pour souffrir, pour prier avec vous que la Divine Victime qui s'est immolée entre mes mains donne à votre cher enfant, à l'ami que nous avons connu, que nous avons aimé, le repos et la paix, que Jésus qui sur la route du Calvaire a consolé et encouragé sa mère, soutienne et encourage le père et la mère de cet enfant trop tôt ravi à leur affection. C'est le vœu, c'est la prière de tous les membres de la Ligue des Catholiques Français.

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, est une maison régionale ; ses approvisionnements et expéditions au dehors se font avec une régularité parfaite, son catalogue général est envoyé gratuitement, il comporte des prix exceptionnels et les conditions des envois franco en province. 2

Les victimes du froid

Le mendiant Alphonse Sinsolliez, frappé de congestion samedi, boulevard de la Liberté et que des agents avaient conduit à l'hôpital Sainte-Eugénie, y est mort dimanche matin, à 8 heures.

— Auguste Tassens, 40 ans, habitant Lille, avait été pris d'une indisposition dimanche matin, sur le territoire de Faches ; le maire de cette commune réquisitionna un charretier, M. Janssens, pour transporter le malade à l'hôpital Sainte-Eugénie. Au moment où le véhicule s'arrêta porte de Douai, on constata que Tassens était mort. Le corps a été transporté à la Morgue.

— M. Ernest, demeurant rue Monge, cour Boileau, 16, inquiet de n'avoir pas vu un de ses locataires, Jules Lafiute, 69 ans, entra dans la chambre. Il aperçut le pauvre vieux dans son lit, ne donnant plus signe de vie : il était mort à la suite d'une congestion causée par le froid.

La méningite cérébro-spinale au 6e chasseurs à cheval

Nous sommes très heureux de pouvoir donner de bonnes nouvelles des malades du 6e chasseurs à cheval ; l'état général continue à s'améliorer.

Les travaux de construction de la Nouvelle Bourse de Commerce

Nous avons dit que le 15 mars il sera procédé à l'adjudication des travaux de construction de la Bourse de Commerce de Lille.

L'adjudication se fera en présence d'une Commission désignée par la Chambre de Commerce et de M. Louis Cordonnier, architecte, chargé de la direction des travaux.

Voici la liste et l'importance des lots :

1er lot. — Terrassements et maçonnerie. Cautionnement, 9.500 francs.
2e lot. — Pierres blanches. Cautionnement, 6.000 francs.
3e lot. — Pierres dures et soubassements. Cautionnement, 4.500 francs.
4e lot. — Plafonnage et enduits. Cautionnement 1.800 francs.
5e lot. — Charpente. Cautionnement, 1700 fr.
6e lot. — Menuiseries. Cautionnement, 2.800 francs.
7e lot. — Couverture et zinc. Cautionnement, 490 francs.
8e lot. — Couvertures en ardoises. Cautionnement, 850 francs.
9e lot. — Gros fers, fontes et ancrages. Cautionnement, 2.100 francs.
10e lot. — Peinture. Cautionnement 1200 fr.
11e lot. — Vitrerie ordinaire. Cautionnement, 1200 francs.

Sont exceptés : 1° Les planchers en béton ou hourdis ; 2° la construction de charpentes en fer et les serrureries d'art ; 3° les menuiseries de luxe des salles spéciales ; 4° les quincailleries de luxe ou spéciales et travaux d'art en général, qui feront l'objet de mesures particulières et d'adjudications postérieures.

Au Palais. — M. Lefebvre, commissaire central à Saint-Nazaire, récemment nommé aux délégations judiciaires à Lille, a pris, dimanche, possession de son poste.

La ligne L avait la guigne, hier après-midi : A 2 h. 45 le n° 604 a eu un essieu cassé au passage à niveau de la porte d'Arras ; à 3 h. 15, le n° 828 a eu sa charrue brisée dans la rue d'Artois.

Le feu. — Dimanche après-midi, un feu de cheminée s'est déclaré à la patisserie située à l'angle de la place du Théâtre et de la rue de Paris.

Fracture. — M. Louis Dutilleul, 40 ans, rue d'Esquermes, 42, en passant rue d'Arcole a glissé, est tombé et s'est fracturé le bras gauche. Il a été transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie.

Blessé en travaillant. — M. Victor Théry, 36 ans, en service à la Brasserie Universelle, s'est fait, en nettoyant des verres, une profonde entaille au poignet droit.

Le docteur Caudron, appelé, a fait deux points de suture et le blessé en sera quitte pour quelques jours de repos.

Quel que soit l'achat que vous ayez à faire, consultez notre dernière page, vous y trouverez l'adresse d'une bonne maison, où vous aurez dans d'excellentes conditions ce que vous cherchez.

DISPENSAIRES DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

Des consultations sont données gratuitement aux malades par les Docteurs de la Faculté catholique de médecine, aux jours, heures et lieux indiqués ci-dessous :

DISPENSAIRE SAINT-RAPHAEL
rue du Port, 85

Maladies nerveuses. — M. le Dr Bouchaud, mardi, jeudi, samedi, à 2 h.
Maladies internes. — M. le docteur Baltus, mardi, jeudi, samedi, à 2 h.
Maladies de la bouche et des dents. — M. le docteur Redier, lundi, mercredi, vendredi, à 5 heures.
Maladies chirurgicales. — M. le Dr Faucon, lundi, mercredi, vendredi, à 3 h. et demie.
Maladies de la peau. — M. le docteur Derville, lundi et vendredi, à 2 h.
Maladies des yeux. — M. le docteur Thillier, mardi, jeudi, samedi, à 4 h.
Maladies des femmes. — M. le docteur Delassus, lundi et vendredi, à 3 h. et demie.

DISPENSAIRE SAINT-CAMILLE
rue de La Bassée, 5

Près la Place de Tourcoing, cars A, H, P

Maladies des oreilles, de la gorge et du nez. — M. le Dr Lavrand, mardi, samedi, à 9 h. et demie.
Maladies chirurgicales. — M. Franchomme *(service d'hiver)*, M. Camelot *(service d'été)* mardi, jeudi, samedi, à 2 h.
Maladies des voies urinaires. — M. le docteur Camelot, lundi et jeudi, à 9 h.
Maladies de l'estomac et des intestins. — M. le docteur Bosquier, jeudi, à 10 heures et demie.

MAISON SAINT-ANTOINE DE PADOUE
221, boulevard Victor-Hugo

Maladies des enfants. — M. Aucler, tous les jours à 9 h et demie, le dimanche excepté.

Jours auxquels les Dispensaires sont fermés
Les dimanches et jours fériés ; le jour des Morts ; le jour de la rentrée solennelle des Facultés ; le lendemain de Noël ; le 31 décembre, le 1er et le 2 janvier ; le Mardi-Gras le 16 mars ; depuis le Jeudi-Saint jusqu'au mercredi suivant exclusivement ; le lundi de la Pentecôte ; le 14 juillet, du 1er août au 1er octobre.

TRÈFLE VAISSIER Savon Porte-Bonheur.
Méfiez-vous des Contrefaçons

ETAT-CIVIL DE LILLE

SPÉCIALITÉ DE DESSERTS. Nombreuses créations exquises et appréciées des fins gourmets, 5, rue du Priez, Lille.

Publications de mariages, des 26 et 27 février. — Leroux Joseph, employé de commerce, à La Bassée, et Vinial Elisa, employée de bonneterie, rue Kléber, 16. — Mortelec Charles, noyauteur à Loos et Hofman Victoria, assemblieuse, rue de l'Hôpital-Saint-Rock, 5. — Dhoossche Germain, noyauteur, rue Alain-de-Lille, 7, et Sablons Angèle, étaleuse, rue Fombelle, 21. — Leleu Léon, mécanicien, rue de Nantes, 7, et D'hondt Victoria, bobineuse, pavillon Sainte-Marthe, 28. — Guillotin Victor, menuisier, rue de Ban-de-Wedde, 17, et Nathiez Constance, ménagère, id. — Defreville Marcel, tourneur en bois, rue des Pénitentes, 40, et Pitot Maria, emballeuse, rue des Pénitentes, 24. — Varnoux Amédée, conducteur de travaux, rue Lepelletier, 20, et Mérindol Léonie, sans profession, id. — Lambert J.-B., sommelier, place des Buisses, 11, et Fossaert Alice, ménagère, rue des Bonnes-Rappes, 12. — Gemival Henri, corroyeur, rue du Prieuré, 28, et Voet Marie, piqueuse, rue Malsence, 7.

DÉCORATION & AMEUBLEMENT ARTISTIQUE
F. VANDENBEUSCH-HEL
62, rue Saint-Etienne, 60, LILLE

Deslanguez Jules, ajusteur, rue Pline, 4, et Pipart Zélie, sans profession, rue de Wazemmes, 162. — Verhamme Charles, journalier, rue Philippe-de-Comines, 23, et Walberghe Maria, ménagère, id. — Michallat Jules, capitaine au 16e bataillon de chasseurs à pied, à Lille, et Weisheimer Jeanne, sans profession, rue de Provence, 30. — Deboosere Charles, dessinateur, rue Vantroyen, 53, et Delfosse Marie, ménagère, sans profession, à Rosaleben. — Braem Joseph, peintre, rue des Rogations, 23, et Vethaghe Martha, plieuse à Wervicq. — Gérard Florimond, garçon de course, rue de Bouffiers, 9, et Gillen Estelle, plieuse, cour des Innocents, 11. — Durieux Désiré, zingueur, à Raimbeaucourt, et Hellin Henriette, ménagère, rue des Chats-Bossus, 19. — Mermilliot Paul, percur, rue Magenta, 23, et Vindevogel Eugénie, dévideuse, rue d'Iéna, 67. — Chenut William, juge de paix, à Calais, et Martel Angèle, sans profession, rue Gombert, 2.

MARIAGE

Fiancées, avant de faire achat de votre parure Oranger et de votre voile, visiter notre Maison. Spécialité de coiffures de Mariées, postiches mode nouvelle en ondulation naturelle, nattes et boucles tous genres. Maison Carlier, coiffeur de Dames, 51, rue de l'Hôpital-Militaire, tenant à l'église Saint-Etienne. Maison de confiance.

LAMBERSART

Cambriolage d'une villa. — Des malfaiteurs sont entrés dans la villa des Hortensias, avenue de l'Hippodrome, pendant la nuit de vendredi à samedi.

Ils n'ont rien emporté des objets appartenant à M. Jombart, propriétaire de la villa, mais se sont emparés d'une somme de 25 francs et d'un fusil de chasse qu'ils ont trouvés dans l'appartement particulier du jardinier, M. Férin.

LOOS

Conseil municipal

A la dernière séance du Conseil municipal, un certain nombre de questions intéressantes à connaître et à retenir ont été discutées.

Le Conseil a voté une somme de 100 fr. en faveur des sinistrés d'Italie, par 14 voix et 7 abstentions.

Il s'est prononcé en faveur de la « dévolution » à la commune de l'immeuble de la rue Saint-Vincent-de-Paul appartenant à la Fabrique de l'église.

Le Conseil a maintenu, à titre de gratification, une augmentation de 600 francs votée en faveur du commissaire de police. La nomination de ce fonctionnaire de la quatrième à la troisième classe, demandée par le Conseil, n'a pas été agréée par le préfet.

Un crédit de 14.700 francs a été voté pour la transformation des locaux du gymnase en école maternelle.

Pour la construction du pont de la Plache à Quesnoy, le Conseil a voté 300 francs au lieu de 400 demandés par l'administration supérieure.

Ont été maintenus aux prix de 30 et 10 francs les terrains situés au nouveau boulevard, à la condition que les propriétaires y feraient bâtir des immeubles dans le délai d'un an.

Des demandes de souscription en faveur de monuments à Proudhon, Danton, Gambetta, ont été rejetées.

Le Conseil s'est rangé à l'avis de la Commission des fêtes pour fixer une nouvelle fois la date de la ducasse, qui se tiendra, jusqu'au prochain changement, le dimanche de la Pentecôte.

Une proposition des socialistes tendant à la laïcisation de l'hospice a été repoussée pour simples raisons financières.

On décide de remettre à plus tard, bien qu'on l'ait promis aux élections, la construction d'une école de garçons à Ennequin.

Sont renvoyées pour examen aux commissions compétentes les questions de l'éclairage des rues, de l'établissement d'une pompe au cimetière, de l'alignement de la rue Faidherbe, de l'amélioration du service de la poste à Ennequin.

Les socialistes ont demandé l'ouverture de la recette municipale tous les jours. Ils ont fait remarquer que la recette n'est ouverte que neuf heures par semaine et cependant le receveur touche 2000 francs. Leur proposition a été rejetée.

AUCHY-LEZ-LA BASSÉE

Election de délégués mineurs. — Mines de Béthune, fosse n° 3. — Dimanche ont eu lieu à la mairie d'Auchy les élections d'un délégué mineur et d'un suppléant.

Il y eut 288 votants.

Délégué titulaire, M. Luthun, indépendant, 222 voix, élu.

Délégué suppléant, M. Duriez, indépendant, 221 voix, élu.

Les candidats du syndicat Basly ont obtenu : M. Holle, 61 voix ; M. Humblot, 60 voix.

LILLE-CINÉMA 11-13, Parvis St-Maurice, Lille. Salle confortable, luxueusement éclairée. A deux pas de la gare. A proximité de la tête de ligne de tous les tramways. Foyer et salon de lecture ouvert au public. Tous les soirs, à 8 heures et demie, spectacle de gala.
Matinées :
Les dimanches, à 2 heures et demie et à 4 heures et demie.
Les lundis, mercredis et jeudis, à 4 h.

ROUBAIX

Un concert à la nouvelle Maison des Œuvres. — L'Association des pères de famille du pensionnat Saint-Louis a donné, hier dimanche, dans la magnifique salle des fêtes de la Maison des Œuvres de la rue du Vieil-Abreuvoir, un grand concert organisé au profit de ses œuvres annexes : la Caisse de rétribution scolaire, la Caisse de primes aux professeurs et le service de placement gratuit.

Cette fête a été très réussie. Près d'un millier de personnes y assistaient et n'ont pas ménagé leurs applaudissements aux interprètes des beaux numéros que comportait le programme.

Ce fut tout d'abord une excellente symphonie, dirigée par M. Albert Duhamel, professeur de violon, puis MM. P. Deweirdt, chanteur de talent ; E. Delfortrie, incomparable monologuiste, et E. Guilluy, comique dont les chansonnettes sont toujours si appréciées.

Quant aux deux jolies comédies qui terminèrent chacune des parties de la séance, elles furent l'occasion d'un brillant succès pour les acteurs.

Nous devons des éloges à MM. E. Delfortrie, L. Vérez, F. Coucke et P. Deweirdt, qui interprétèrent « La Recommandation » et « Entre Cabotins ».

Nous n'aurons garde d'oublier le pianiste, M. E. Devernay, qui s'acquitta merveilleusement de ses fonctions.

Livres de cuisine. — La cuisine de Carême. — La cuisine du siècle, le Livre des végétariens. — Cuisine des petits ménages, à 20 cent., à la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Un commencement d'incendie s'est déclaré dimanche soir, vers six heures, chez Mme Thieuleux, directrice de l'école maternelle de la rue de l'Ommelet. Il a été causé par un feu de cheminée. Les pompiers, informés par l'avertisseur électrique voisin, sont arrivés rapidement. Le commencement d'incendie a été très vite éteint. Il n'a fait que des dégâts insignifiants.

Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources. — Avis Important. — On nous prie de dire qu'ont été déposées au secrétariat de la mairie : 1. La délibération du Conseil municipal en date du 26 février 1909, statuant sur les demandes d'admission au bénéfice de l'Assistance obligatoire formées par des personnes résidant hors de la commune ; 2. La liste d'assistance complémentaire et rectificative aux vieillards, aux infirmes et aux incurables privés de ressources, arrêtés par le conseil municipal.

Les observations et réclamations sont reçues pendant un délai de 20 jours.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX
du 28 février

Naissances. — Edouard Dépréel, rue Saint-Antoine, cour Desfontaines, 16. — Rachel Landrieu, rue Pierre-de-Roubaix, 52. — Henri Lecomte, Grande-Rue, 234. — Marie Delaux, rue de Ma-Campagne, 36. — Adrienne Devos, rue Dampierre, 43. — Germaine Lesage, Grande-Rue, cour Vandendorpe, 5. — Marcel Ghyselinck, rue des Anges, cour Emile, 3. — Fernand Pourmeau, rue de Jemmapes, cour Screns, 16.

Décès. — Sidonie Deschamps, 78 ans, rue d'Inkermann, 35. — Ivo Vermeersch, 75 ans, rue de Béthune, 2. — Julie Depaepe, 78 ans, rue de l'Epeule, 2e cour Lempe, 33. — Jeanne Dupont, 27 ans, rue de Lille, 2e cour Motte Degand, 9. — Alfred Faccon, 2 ans, rue Jacquard, cour Frère-Bodin, 3. — Lucienne Vandendorpe, 4 ans, avenue Julien-Lagache.

WATTRELOS

Pompes funèbres. — Transport des corps par Corbillards. — Concession du monopole. — Le Maire de la ville de Wattrelos a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés l'avis suivant :

« Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de monopoliser les transports des corps des défunts, par corbillards.

La concession de ce monopole sera accordée pour un durée de 15 années et par voie de marché de gré à gré.

Les conditions de ce marché seront déposées du 1er au 6 mars 1909, au Secrétariat de la Mairie où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Les offres seront remises à M. le Maire de Wattrelos, sous pli cacheté, jusqu'au samedi 6 mars inclusivement. »

CROIX

Prévoyants de l'Avenir. — La 140re section des Prévoyants de l'Avenir a tenu, dimanche, son assemblée annuelle, dans la salle des fêtes de la ville. Autour de M. Barroyer, président, se trouvaient MM. A. Senacq, vice-président ; Ch. Dejardin, chef de section ; Th. Durieux, secrétaire ; Desmarets, J. Baelde, P. Welcomme, F. Vandewalle, Breyne et W. Walker, membres du bureau.

La réunion, à laquelle assistaient cent adhérents, a commencé à 4 heures 1/4. Après quelques mots du président, M. Th. Durieux a rendu compte de la gestion financière de l'exercice 1908. M. Ch. Dejardin a donné lecture du rapport du bureau et M. Barroyer a communiqué les rapports du Comité Central et du Comité de surveillance.

Après homologation de ces différents rapports par l'assemblée, M. H. Briffaut a été élu membre du bureau en remplacement de M. A. Laporte, démissionnaire. Le bureau a été ensuite réélu en entier à l'unanimité, puis l'assemblée s'est prononcée négativement sur la question d'un Congrès national.

La réunion a pris fin à 6 heures.

Accident de travail. — Au Peignage Holden, Arthur Merlin, 54 ans, graisseur, rue de Metz, impasse Pluquet, a été piqué au médius droit par un crochet. 15 jours de repos. Docteur Barroyer.

Les cambrioleurs ont fait une nouvelle apparition pendant la nuit de samedi à dimanche dans le quartier de la gare.

Vers deux heures du matin, M. François Wilfart, cabaretier au « Phare électrique », à l'angle de l'avenue Hannart et de la rue de Wasquehal, ayant entendu un bruit insolite, visita minutieusement sa demeure. Dans la cuisine il constata qu'un carreau avait été brisé et qu'une fenêtre était ouverte ; de plus, tous les meubles de cette pièce avaient été fouillés. Une montre en argent, qui se trouvait dans le tiroir de la table, a disparu.

Les voleurs avaient pénétré dans cette partie de la maison en escaladant le mur de la cour, haut de trois mètres environ et contiguë à une nouvelle construction ; il est probable qu'ayant entendu M. Wilfart, se levant, ils prirent la fuite sans avoir le temps d'enlever autre chose que cette montre.

WASQUEHAL

Sérénade. — La fanfare est allée hier, vers midi, au domicile de M. Georges Wanin, membre de la société, donner une joyeuse sérénade en son honneur, à l'occasion de son récent mariage.

M. Wanin a fait aux musiciens le meilleur accueil et les a remerciés avec effusion.

Poignet foulé. — Un machiniste de l'usine Hannart frères, M. Jules Merchier, sujet belge, domicilié rue Michelet, s'est foulé le poignet gauche à son travail.

Quelques jours de repos.

Dévaliseur de poulailler. — Samedi soir, vers dix heures, les fils Surmont, allumeurs publics, revenaient de leur tournée, lorsqu'ils s'aperçurent que la porte du poulailler de M. Dedumsleeger, rue de Marcq, était ouverte. Avertis de ce fait anormal, M. Dedumsleeger constata bien vite que des cambrioleurs avaient pénétré et avaient emporté trois beaux coqs de combat et deux poules, le tout d'une valeur d'une cinquantaine de francs.

Les malandrins sont restés inconnus.

TOURCOING

La réunion générale de l'A. L. P.

Un bon millier d'adhérents de l'A. L. P. étaient réunis dimanche, à quatre heures et demie, salle du Casino, rue Nationale.

M. Emile Barrois, président du groupe, présidait entouré des délégués des communes des cantons de Tourcoing. Il a présenté M. Salvetti, délégué par M. Piou, pour entretenir les adhérents de la réforme électorale et de la Représentation Proportionnelle.

Discours de M. Salvetti

L'orateur remercie le Comité d'avoir bien voulu l'appeler. Il dit tout le dévouement de M. Jacques Piou pour implanter en France son organisation populaire. Il aborde ensuite son sujet.

LUTTE NÉCESSAIRE

Nous vivons dans des temps où la lutte s'impose. Selon la vigueur que nous y mettrons, nous verrons grandir ou disparaître la patrie française.

Nous devons lutter contre un gouvernement de bluf, de mystification et de mensonge. Le gouvernement se réclame de la liberté et nous subissons la tyrannie la plus grande qui ait pesé sur un peuple ; de la fraternité et nous voyons des haines si vives que nous pouvons craindre à chaque instant la guerre civile ; de l'égalité, alors que les castes et les privilèges n'ont jamais été aussi en honneur ; de la démocratie et une féodalité rapace s'est jetée sur le peuple et l'opprime.

Quels droits, en effet, a-t-on laissés au peuple ? Il a le droit d'élire tous les quatre ans un député, histoire de se donner un mandataire. Il ne délègue pas son pouvoir, il l'abdique entre les mains d'un homme qui pendant quatre ans ne relèvera plus de ses électeurs, mais fera tout ce qu'il voudra.

LES DROITS DES CITOYENS

Le peuple est dans ces conditions un souverain découronné, un roi en exil, qui n'a plus aucune part au pouvoir. Cela n'empêche pas les députés de proclamer que tous leurs votes sont l'expression de la volonté nationale. En conséquence, sans l'avoir consulté, ils légifèrent à tort et à travers et opprument les minorités, sans souci des droits du citoyen.

Car n'y aurait-il quelque part qu'un seul Français à avoir une idée à lui seul, cette idée il a le droit de la professer, de la faire partager à d'autres sans que l'Etat s'arroge la faculté de le molester.

Sont-ils toujours la majorité du pays les députés qui votent les lois ? Il s'en faut. Et il arrive que les majorités s'obtiennent par les votes de députés mandatés par trois ou cinq mille électeurs contre des députés qui en représentent dix, quinze, vingt mille.

Cela tient à la défectuosité du système électoral. Les exemples abondent. — (M. Salvetti énumère les cas criants d'inégalité électorale. Par exemple celui de M. de Dion, élu par 23.000 électeurs alors que ce nombre représente les voix obtenues par 8 députés des Basses et des Hautes-Alpes.)

Que devient alors la loi, expression de la volonté nationale ?

LE SCRUTIN DE LISTE ET LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

Comment remédier à cet état de choses ? Par le scrutin de liste avec la Représentation Proportionnelle. Toutes les opinions seraient alors représentées ; alors cesserait cette coupable indifférence qui porte tant de citoyens à s'abstenir, puisque toutes les voix auraient leur utilité ; la violence et le sauvagerie de nos luttes électorales ne seraient plus qu'un souvenir ; les plus dignes, les plus savants, les plus compétents pourraient aspirer à la représentation nationale qui serait du même coup d'un niveau plus élevé qu'elle ne l'est actuellement.

Cette idée a fait son chemin grâce à l'A. L. P. qui l'a vulgarisée. Elle entrera dans les mœurs et triomphera de toutes les résistances parce qu'elle est juste.

M. Salvetti rappelle les essais tentés à Saint-Brieuc, à Reims, à Tourcoing.

A Tourcoing

Vous n'avez pas réussi à faire triompher la R. P. aux dernières élections municipales, poursuit M. Salvetti. Les radicaux n'en ont pas voulu ; ils ont rejeté une proposition de tolérance et de liberté ; mais vous les avez obligés à compter avec vous.

Je sais bien les mauvaises raisons qu'on vous a données. « Toute maison divisée contre elle-même... vous ont-ils dit et je suis étonné de rencontrer ces paroles chez des professionnels de l'anticléricalisme. La vérité c'est qu'ils ne voulaient pas du contrôle des hommes d'ordre, de progrès et de justice.

COMMENT IMPOSER LA R. P. ?

Il faut féliciter l'A. L. P. d'avoir fait faire un grand pas à la R. P.

A la Chambre 252 députés sur les 591 sont acquis à la R. P. Il ne faudrait plus qu'en gagner 50 à la réforme pour qu'elle soit votée.

Néanmoins il ne faut espérer ni la R. P., ni même le scrutin de liste pour les élections de 1910. M. Clémenceau préférera la cuisine électorale plus facile par arrondissements. Dans ces conditions comment faire avancer le problème ?

La réponse est facile. Dans toute circonscription où il y a chance de faire triompher un libéral, il faut faire tous ses efforts pour assurer son succès, cela va de soi. Mais là où il n'y a aucune possibilité de victoire, il faut voter pour le candidat qui s'engage à donner la R. P.

Blocard pour blocard c'est le partisan de la R. P. qui doit triompher.

LA DISCIPLINE

Pour cela il faut de la discipline et une organisation pour faire triompher cette discipline. Nos adversaires, malgré leurs fautes, ont jusqu'ici été victorieux. C'est qu'ils s'appuyaient sur des cadres solides : la Franc-Maçonnerie, et ses filiales ; la Ligue de l'Enseignement et la Ligue des Droits de l'Homme, les Comités et même les syndicats habilement détournés de leur but.

En face d'eux nous n'avions que des bonnes volontés éparses, des bataillons sans chefs.

J'ai parcouru la France en tous sens, dans mes tournées de conférences. Que de chemin parcouru depuis que trois hommes, près d'une table, signaient les statuts de l'A. L. P. ! Nous avons aujourd'hui 300.000 adhérents, répartis en 2.000 comités ; nous avons répandu des tracts, des journaux, tenu des milliers de réunions. Les adversaires, qui avaient le champ libre sur tout le territoire, trouvent maintenant aux tribunes populaires des orateurs qui font sonner bien haut des paroles chrétiennes et françaises.

Mais l'A. L. P. n'est pas seulement une organisation électorale éphémère. C'est une association qui développe le sens social, l'aide mutuelle. Et, de ce côté encore, nous pouvons nous féliciter, avec un légitime orgueil, de la magnifique efflorescence de nos œuvres.

Il se cache dans les masses populaires un tel trésor de générosité, tant de bon sens, qu'enfin désabusées par notre action persévérante, elles viendront forcément à nous. Elles commencent à être fatiguées d'être toujours bernées par ceux qui se servent d'elles et ne les servent pas.

L'ORDRE DU JOUR

M. Emile Barrois remercie M. Salvetti de sa brillante et instructive conférence ; il le prie de transmettre à M. Jacques Piou le témoignage d'admiration et de reconnaissance des adhérents de Tourcoing ; puis il met aux voix l'ordre du jour suivant :

« Mille électeurs tourquennois, réunis au Casino, après avoir entendu la parole éloquente et très documentée de M. Salvetti, émettent le vœu que les pouvoirs publics, dans un esprit de justice, fassent tout pour faire aboutir dans la législation actuelle le projet de loi sur la Représentation Proportionnelle ».

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité puis la séance est levée.

Prévoyants de l'Avenir. — La 223e section (Tourcoing), a tenu dimanche sa réunion générale. Le bureau a été composé comme suit : Président, M. le docteur Decherf ; vice-président, M. A. Baulin ; membres, MM. Joseph Bodin, Lamant, Delvordre Auguste, Hourlaine, Delvordre Félix, Inglebert Henri, Inglebert Edmond, Manile, Niquet, Catteau, Carton, Vandersticheel.

Le Conseil de surveillance comprend MM. Jossond, président ; Desvurain, Clerson et Synave, membres.

Au 31 décembre dernier, la section comptait 893 adhérents, soit 46 de plus qu'en 1907. Les recettes pour l'année écoulée se sont élevées à 11.018 fr. 75.

Les plumes d'autruche. — Amandine P..., 29 ans, servante chez Mme Wuillermain, rue du Château, sera poursuivie pour avoir dérobé deux plumes d'autruche à sa patronne. M. Rouveron lui a dressé procès-verbal.

Population étrangère. — Pendant la semaine écoulée, 34 étrangers — 11 hommes, 10 femmes et 13 enfants — se sont fixés à Tourcoing. Par contre 22 autres étrangers — 8 hommes, 7 femmes et 7 enfants — ont quitté notre ville.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING
du 28 février

Naissances. — Dewitte Marguerite, rue Auber, 61. — Philippe Robert, rue de Roncq, c. Flipo, 5.

Décès. — Delobel Adèle, 71 ans, rue de la Malcense, 350. — Dumortier Fidèle, 25 ans, boulanger, rue de Gand 186. — Frenieq Jean, 45 ans, magasinier, rue Claude-Bernard, 209. — Béghin René, 1 jour, rue de la Cité, 75.

HALLUIN. — du 26 février. — Naissances. — Vandamme Gabrielle, rue de Lille. — Vanneste Camille, Bois du Duc.

LINSELLES

Une conférence mutualiste. — Plusieurs Linsellois prenaient dernièrement l'initiative de fonder une section des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens ».

A cet effet, ils organisaient une réunion qui eut lieu hier, dimanche, à l'estaminet du « Grand Logis ». Environ 150 personnes y assistaient.

M. Hopsomer, maire, présidait la réunion. Il était entouré de M. Henri Vienne, le président de la nouvelle section de Linselles ; Emile Demarcq, adjoint ; Duquesne, président des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens », ainsi que plusieurs membres du Comité.

M. Henri Vienne prend le premier la parole ; il annonce la fondation de la section et remercie M. le Maire d'avoir accepté la présidence d'honneur de la nouvelle section.

M. Hopsomer, maire, dit qu'il a accepté avec empressement ; il montre que la mutualité n'est pas seulement une question mutualiste, mais aussi une question morale : elle donne à l'ouvrier des principes d'ordre, d'économie et de prévoyance. En terminant, il fait un délicat éloge de M. Duquenne et fait appel aux Linsellois pour entrer dans la section des « Prévoyants ».

M. Duquenne captive de suite son auditoire par sa parole chaude et convaincue. Il remercie M. Hopsomer de ses paroles élogieuses ainsi que de la sollicitude qu'il porte aux ouvriers. Puis, en un remarquable discours, il parle de la mutualité, traitant la question tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral.

L'éloquence du conférencier a soulevé à maintes reprises de vifs applaudissements de l'assistance.

M. Hopsomer remercie M. Duquenne de son beau discours qui portera ses fruits à Linselles. C'est au président des Prévoyants que revient la création de cette belle société ; il propose un vivat en son honneur.

De nombreux ouvriers ont donné leur adhésion, après quoi la réunion s'est terminée vers 8 heures.

MOUVAUX

Les Prévoyants de l'Avenir. — Dimanche, à 3 heures de l'après-midi, a eu lieu, à l'estaminet du Mouton blanc, 137, rue de Lille, la réunion annuelle des membres de la section mouvalloise des Prévoyants de l'Avenir.

M. Désiré D'halluin, président de la section, ayant quitté la localité, a donné sa démission. L'assemblée lui témoigne sa reconnaissance et lui exprime ses meilleurs sentiments. Elle rappelle ensuite le souvenir de son vice-président, M. Désiré Odoux, membre de la municipalité libérale, qui est récemment décédé.

Lorsque fut fait l'appel, l'on a procédé à la discussion de plusieurs questions importan-

---

d'un sommeil pénible, lorsque, vers deux heures du matin, il entendit ouvrir la porte de la grange où la fermière lui avait permis de prendre quelque repos.

L'homme dont la tête est mise à prix, ne perd pas un instant de vue sa terrible situation. La nuit même lui offre des dangers.

Aussitôt le marquis se leva sur son séant et écouta.

Il ne tarda pas à se convaincre que l'étable était envahie par des bleus qui le cherchaient. Aussitôt il se blottit le plus profondément qu'il put dans le foin, en évitant tout mouvement trop accentué, qui eût révélé sa présence.

Les limiers de l'échafaud cherchèrent en vain pendant quelque temps, et ils allaient se retirer et continuer leurs investigations dans une autre partie de la ferme, lorsque le pataud fit entendre une exclamation joyeuse. Le pourvoyeur de la guillotine avait aperçu la place où le marquis s'était préparé une couchette entre deux tas de bottes de foin, couchette qu'il n'avait pas osé ou qu'il n'avait point eu le temps ou la pensée de faire disparaître.

— Tudieu ! s'écria le pataud, le gîte de l'aristocrate est encore tout chaud.

— Où donc ? demanda le brigadier.

— Qu'un de vos hommes garde la porte ; et la baïonnette en avant, embrochons l'ennemi de la république.

C'est ainsi qu'en 1793, on mettait en pratique la maxime : Fraternité.

— Entends-tu, aristocrate du diable ? s'écria le pataud avec un affreux ricanement.

Pendant cette perquisition, la fermière faisait des vœux pour que le malheureux qui lui avait demandé une nuit de repos, ne payât pas de sa tête l'hospitalité qu'elle lui avait accordée.

Mais telle était la terreur qui régnait alors, que la fermière n'osa pas protester contre la violation de son domicile. Elle devait même s'estimer heureuse que la présence d'un aristocrate dans sa demeure ne lui fût pas imputée à crime.

Cependant les gendarmes conduits par le pataud, poursuivant leurs recherches, s'avancèrent su côté où le marquis se trouvait caché.

Il ne tarda pas à sentir le mouvement produit par les bottes du brigadier, qui lui froissait le crâne.

La crainte d'être découvert dompta sa douleur.

Lorsqu'ils furent arrivés à l'extrémité du grenier, les gendarmes, voyant leurs recherches infructueuses, dirent au pataud :

— Nous avons tout parcouru ; évidemment l'aristocrate n'est pas ici.

Le marquis respira plus librement. La mort semblait s'éloigner de lui.

On renaît si aisément à l'espérance !

Mais le danger ne tarda pas à reparaître plus menaçant encore.

Le pataud, bondissant de rage, plongea avec violence sa baïonnette dans le tas de foin. Le marquis en ressentit la secousse et instinctivement en trembla.

L'homme le plus courageux ne peut se défendre d'une certaine émotion lorsqu'il se trouve, dans le calme de la réflexion, en face de la mort qui le poursuit.

— Faites comme moi, cria le pataud aux gendarmes.

Et il bondit de droite et de gauche, enfonçant partout sa baïonnette.

Il passa près du marquis et sa baïonnette effleura sa chevelure.

Un pouce plus bas, le marquis était mort.

— Piquons, piquons partout, criait le pataud, dont la colère augmentait avec l'inutilité de ses recherches, et nous embrocherons l'aristocrate.

Le marquis comprit qu'il était perdu s'il ne tentait pas un effort suprême.

Il passa lentement la tête entre deux bottes de foin, jeta des yeux hagards autour de lui et aperçut une lucar